



ADS Ile-de-France; Un contrat dans la Police Nationale qui doit servir de tremplin pour accéder au concours de gardien de la Paix!

Sélections Ile de France

ZONE PARIS - ÎLE-DE-FRANCE

INSCRIPTIONS

ÉCRITS

ORAUX

SESSION 2020

Du 30/10/2019
au 29/01/2020

18/02/2020

Du 30/03 au
03/04/2020

Du 30/01 au
23/04/2020

12/05/2020

Du 22/06 au
26/06/2020

Du 24/04 au
18/08/2020

03/09/2020

Du 05/09 au
09/10/2020

Une fois formé à l'emploi, l'adjoint de sécurité est affecté dans une direction de la Préfecture de Police où il sera amené à travailler dans les domaines suivants :

- Sécurité.
- Veiller sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens.
- Fonctions de soutien.
- Contribuer au fonctionnement des services de l'État et de leurs établissements publics notamment par l'assistance administrative, la mise à disposition des ressources matériels et de services, ainsi que les prestations de service rendu à l'utilisateur.
- Études et évaluations.
- Participer à l'analyse et à la mesure de l'impact des actions de l'État, et à son évaluation.

Pour l'UNSA police, les ADS doivent avoir une véritable place dans la police nationale et les mêmes droits que le gardien de la Paix.

La première des choses à faire est de valoriser ce corps souvent oublié et pourtant indispensable à notre institution.

L'UNSA Police y veillera...

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**

